

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 10*Objet : Créance Eteinte**Date de convocation :*

2 juin 2023

Date d'affichage :

2 juin 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

14

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt trois
Le 8 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER

Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Absents : Mme Flavie TAVERA M. Pierrick THOMAS, Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'admission en créances éteintes transmise par le SGC de Moissac relatif aux titres restant impayés.

Au titre de l'exercice 2018	200.16 €
Au titre de l'exercice 2019	228.80 €

Pour un montant total de 428.96 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en créances éteintes jointe en annexe pour un montant de 428.96 €.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL